

Métamorphose
Centre sportif des Plaines-du-Loup
Assainissement et transformation de la patinoire de la Pontaise
Stade olympique de la Pontaise
Aménagement d'installations pour la pratique du inline skater hockey

Préavis N° 2014/7

Lausanne, le 27 février 2014

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'605'000 francs destiné à financer, d'une part, des travaux d'assainissement et de transformation de la patinoire de la Pontaise et, d'autre part, l'aménagement, sur le site du Stade olympique de la Pontaise, d'installations pour la pratique du inline skater hockey, afin de maintenir ces activités durant la phase transitoire devant mener à la réalisation du Centre sportif des Plaines-du-Loup, tel que prévu dans le cadre du projet Métamorphose. Elle demande aussi, pour 2014, un crédit spécial de fonctionnement de 6'000 francs.

2. La patinoire de la Pontaise

2.1. Historique

Au début des années soixante, l'extension des surfaces de glace du Parc de Montchoisi fait l'objet de demandes du Conseil communal. Cette idée se heurte à des problèmes techniques, de prix et, surtout, à une forte opposition des habitants du quartier. Dans son préavis N° 137 du 13 septembre 1963¹, la Municipalité propose d'aménager une patinoire dans l'espace libre à l'intérieur de l'anneau du vélodrome de la Pontaise. Outre la mise en valeur d'un espace libre non utilisé durant la période hivernale, ce projet permet d'éviter d'immobiliser un autre terrain et participe à la politique de l'époque visant à décentraliser les équipements sportifs et à répondre aux besoins de la zone nord de la ville, alors en pleine expansion. Il ne suscite aucune opposition lors de sa mise à l'enquête, les seules craintes exprimées concernant la concurrence que pourrait exercer cette nouvelle patinoire sur celle de Montchoisi². Les travaux prévoient la réalisation d'une dalle en béton de 1800 m² (60 x 30 mètres, soit les dimensions nécessaires pour l'homologation des matches de hockey sur glace), qui servira de support à la glace, la réalisation d'un bâtiment pour y abriter la salle des machines et une sous-station électrique, ainsi que l'amélioration des vestiaires du vélodrome (adjonction d'un chauffage) pour y accueillir les futurs utilisateurs. La patinoire de la Pontaise est inaugurée en octobre

¹ Préavis N° 137, du 13 septembre 1963, « Patinoire de la Pontaise. Aménagement. », Bulletin du Conseil communal (BCC) 1963, pp. 862-869 et 919-921.

² En 1963, le Parc de Montchoisi est exploité par la « Société fermière de la Patinoire et Piscine de Montchoisi ». Sa communalisation est effective en 1981 (Cf. rapport-préavis N° 65, du 9 mars 1979, « Patinoire et piscine de Montchoisi. Modification de la forme d'exploitation. Réponse à la motion Jean-Pierre Kohli. », BCC 1979, pp. 791-804 et 907-911).

1964. En 1994, dans le cadre de mesures d'économies, sa fermeture est annoncée. Toutefois, devant l'ampleur des réactions de la population et des milieux sportifs, cette décision est annulée³.

2.2. Utilisateurs

La patinoire de la Pontaise est exploitée de la mi-octobre à la mi-mars, soit, en moyenne, 150 jours par année. Elle accueille des patineurs occasionnels, des clubs de patinage et de hockey sur glace, ainsi que des élèves des écoles lausannoises. Ces derniers représentent pratiquement 50 % des 15'000 entrées annuelles. Sa fréquentation est largement tributaire des aléas météorologiques. Bien que de plein air, cette patinoire permet la tenue de matches de hockey sur glace des championnats corporatifs et juniors. Ainsi, ce ne sont pas moins de 19 équipes de 14 clubs qui ont disputé 134 matches, lors de la saison 2012-2013.

3. Travaux à entreprendre à la Pontaise

Dans le cadre du projet Métamorphose, la patinoire de la Pontaise sera maintenue. Couverte, elle deviendra l'élément central du futur Centre sportif des Plaines-du-Loup, qui comprendra également les installations nécessaires à la pratique du hockey inline⁴. Cependant, la réalisation de cet équipement sportif n'est prévue que lors de la troisième étape de l'écoquartier des Plaines-du-Loup⁵. Une phase transitoire, jusqu'à la réalisation, à l'horizon 2020, du Centre sportif des Plaines-du-Loup, s'avère nécessaire. En effet, l'état actuel de la patinoire, qui n'a pas connu de travaux de modernisation ou de transformation depuis sa mise en service, ne permet pas de tenir jusque là. En fait, l'ouverture de la patinoire pour la saison 2014-2015 est conditionnée aux travaux présentés dans ce préavis. A cela s'ajoute la nécessité de changer le système de production de froid, afin de permettre la réalisation des premières étapes de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

3.1. Changement du système de production de froid

Le système de réfrigération mis en place à la patinoire de la Pontaise est un système en circuit fermé utilisant l'ammoniac (NH₃) comme agent réfrigérant. Deux compresseurs rotatifs, à refroidissement à eau, envoient l'ammoniac, sous forme gazeuse, dans 338 tubes noyés dans la dalle de la patinoire, permettant ainsi la formation et le maintien de la glace. L'eau de refroidissement des compresseurs sert également à la fonte de la neige récoltée lors de l'entretien de la glace au moyen d'une surfaceuse-lisseuse. A l'issue de la période d'exploitation, l'ammoniac est aspiré des tubes pour être stocké dans un réservoir spécial.

La quantité d'ammoniac nécessaire à la production de froid, 2'800 kg, fait de la patinoire de la Pontaise une installation à risques selon l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)⁶. Outre la nécessité de prendre des mesures de sécurité particulières, cette situation restreint fortement les possibilités de densification de l'habitat et de création de nouveaux équipements dans un rayon de 500 m autour de la patinoire. Cela pourrait compromettre la réalisation d'une partie de l'écoquartier des Plaines-du-Loup ou, pour le moins, nécessiter d'importantes modifications du projet. Toutefois, en changeant l'actuel système de production de froid par un système sans ammoniac, l'ensemble de ces restrictions serait levé et tout danger supprimé.

Or, depuis sa mise en service en 1964, le système de réfrigération de la patinoire de la Pontaise est resté le même. Bien qu'entretenu avec soin, sa longévité en est la preuve, il arrive en fin de vie. Le remplacement de certaines pièces n'est plus assuré et le coût des travaux nécessaires pour la présentation du réservoir d'ammoniac à la prochaine inspection décennale, en 2014, s'élève à plus d'une dizaine de milliers de francs.

³ BCC 1994, tome II, pp. 1014-1016.

⁴ Préavis N° 2013/27, du 27 juin 2013, « Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière. (...) », BCC à paraître, chapitre 2.

⁵ Ibidem.

⁶ Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), du 27 février 1991, RS 814.012.

De plus, outre le fait que ce système, datant du début des années soixante, s'avère extrêmement gourmand en énergie, l'OPAM demande expressément aux détenteurs de telles installations de prendre toutes les mesures propres à diminuer le risque qu'elles représentent⁷. Les conditions sont donc réunies pour procéder à son remplacement.

Le choix du nouveau moyen de réfrigération s'est porté sur un procédé utilisant l'eau glycolée comme fluide réfrigérant. Pour des raisons de sécurité et d'incompatibilité, le passage à ce nouveau système nécessite l'assainissement, le démontage et le remplacement de l'ensemble des anciens équipements de production de froid. C'est ainsi que les tubes, noyés dans la dalle, seront nettoyés et scellés. Un tapis glacier, constitué de tuyaux reliés les uns aux autres et formant un circuit fermé, sera posé sur la dalle. Il sera raccordé à des collecteurs qui seront eux-mêmes branchés à une pompe à eau, à différents réservoirs et, finalement, au groupe de froid. Le tout sera disposé aux abords immédiats de la piste. Relevons que le Service des sports veillera à ce que, dans la mesure du possible, le groupe de froid puisse être réutilisé dans la patinoire qui constituera le noyau du futur Centre sportif des Plaines-du-Loup.

L'installation de ces différents équipements, ainsi que du tapis glacier nécessitera des travaux de maçonnerie sur une partie du pourtour de la patinoire.

3.2. Bâtiment technique

Après le démantèlement des installations de production de froid (compresseurs, réservoir d'ammoniac, tuyauteries) le bâtiment technique, abritant la salle des machines, sera aménagé, afin d'accueillir l'atelier du mécanicien du Service des sports. Ce collaborateur se trouve actuellement dans des locaux, situés sous les gradins nord du vélodrome, qui ne répondent plus aux normes de sécurité pour ce type d'activités. Ces aménagements consisteront essentiellement en des travaux de maçonnerie, d'installation électrique et de menuiserie (extérieure et intérieure). Les équipements, spécifiques aux travaux de mécanique, seront déménagés et réutilisés.

3.3. Vestiaires

Les vestiaires mis à disposition du public, des clubs et des écoles datent de la réalisation de la patinoire. Ceux situés sous la piste du vélodrome, au nombre de six et accueillant les équipes, sont équipés de chauffe-eau à gaz pour les douches. Ces appareils, du fait de leur conception et de leur âge, ne sont plus admis et doivent être retirés. Le caractère transitoire des aménagements prévus à la Pontaise et le coût d'une rénovation complète des vestiaires ont milité pour une solution simple et provisoire. Un container « bloc chauffage », comprenant un brûleur à gaz, un boiler à grande capacité (600 l) et un système arrivée/distribution d'eau, sera loué pour la durée de la période d'ouverture de la patinoire et installé à proximité immédiate des vestiaires. Le raccordement de ce container aux vestiaires nécessitera des travaux d'installation sanitaire (pose de conduites). Les chauffe-eau seront démontés et les conduites de gaz neutralisées.

3.4. Installations électriques

Le tableau électrique, de même que l'ensemble du système d'alimentation électrique du site, n'ont jamais été changés ou modernisés depuis leur mise en service et certaines pièces les constituant ne sont plus disponibles sur le marché. Dans le cadre des travaux d'aménagement du bâtiment technique, un nouveau tableau électrique sera installé et l'alimentation du site remise à niveau.

⁷ Article 3, alinéa 1 OPAM.

3.5. Equipements sportifs

Le tapis glacier qui sera posé sur la dalle, qui constitue actuellement la patinoire, nécessitera l'acquisition et l'installation d'une nouvelle bordure (rink). L'ancienne bordure, achetée dans les années 80, sera démontée et, du fait de son état, détruite.

3.6. Contrôle d'entrée

Depuis 2013, les piscines lausannoises, de même que la patinoire de Montchoisi, sont toutes équipées d'un système de contrôle d'accès et de distribution automatique des titres d'entrée⁸. La mise en place de ce système s'est accompagnée d'un nouveau concept de billetterie. Ainsi, les cartes multi-entrées à poinçonner ont été remplacées par des cartes électroniques rechargeables. Le contrôle de ces cartes (et le débit du nombre d'entrées) se fera à l'avenir grâce à un appareil installé au bord de la patinoire, qui permettra également le contrôle des abonnements au porteur. Pour des raisons d'économie, l'actuel distributeur de tickets ne sera, quant à lui, pas remplacé.

4. Aspects financiers de l'assainissement et de la transformation de la patinoire

Les montants indiqués ci-dessous sont basés sur des offres reçues par le Service des sports.

4.1. Coût des travaux

1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES		Fr. 170'000.-
CFC 11 Déblaiement, préparation du terrain (installation de froid)	Fr. 120'000.-	
CFC 14 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (ammoniac)	Fr. 50'000.-	
2. BÂTIMENT		Fr. 50'000.-
CFC 25 Installations sanitaires	Fr. 50'000.-	
3. EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION		Fr. 10'000.-
CFC 33 Installations électriques	Fr. 10'000.-	
4. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS		Fr. 1'050'000.-
CFC 41 Constructions (travaux de maçonnerie)	Fr. 50'000.-	
CFC 42 Equipements sportifs (rink)	Fr. 140'000.-	
CFC 44 Installations (installations électriques et de réfrigération)	Fr. 860'000.-	
6. RÉSERVE		<u>Fr. 100'000.-</u>
TOTAL		<u>Fr. 1'380'000.-</u>

4.2. Aspects énergétiques et développement durable

Le remplacement de l'ammoniac par de l'eau glycolée, s'il a un impact positif sur l'environnement (suppression, au sens de l'OPAM, du caractère dangereux du site), n'améliorera pas nettement le bilan énergétique de la patinoire de la Pontaise. Les nouveaux équipements de réfrigération et le nouveau tableau électrique seront plus efficaces et moins gourmand en énergie. Cependant, quel que soit le système de

⁸ La mise en place d'un système de contrôle d'accès, commun à l'ensemble des piscines lausannoises et compatible avec ceux des piscines de la région, a été annoncée dans le rapport-préavis N° 2009/67, du 16 décembre 2009, « Bellerive-Plage (...). », BCC 2009-2010, pp. 460-485. Relevons que, depuis, le Centre intercommunal de glace de Malley a été équipé du même système de contrôle d'accès. La compatibilité avec les patinoires de Montchoisi et de la Pontaise devrait être effective cette année.

réfrigération retenu, une patinoire extérieure est soumise aux aléas de la météo et voit sa consommation électrique augmenter fortement en raison de la chaleur ou de la pluie. Une solution simple et économique consiste à n'exploiter une telle installation que lorsque les conditions climatiques sont favorables. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de reporter l'ouverture de la patinoire de la Pontaise au premier samedi du mois de novembre, soit deux semaines plus tard qu'actuellement. S'agissant de l'impact de cette mesure sur les utilisateurs, le Service des sports estime, au vu de son expérience, que celui-ci sera faible.

La Municipalité tient à relever que, si l'impact énergétique et écologique d'une patinoire est élevé, son impact social l'est également. De fait, l'installation de la Pontaise, qui permet à de nombreux clubs corporatifs de pratiquer le hockey sur glace, offre aussi la possibilité, à des écoliers de découvrir ce sport ou le patinage et, à un public, issu majoritairement du quartier ou de ses environs proches, de profiter d'un lieu de rencontre et de détente. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de la maintenir et, dans le cadre de Métamorphose, de la développer.

5. Le inline skater hockey

5.1. Historique

Le inline skater hockey, plus communément connu en Suisse sous le nom de inline hockey, est une discipline sportive récente, issue de la vague du roller inline des années 1990. Elle tient ses origines de l'Amérique du Nord. Ses règles sont proches de celles du hockey sur glace, à l'exception de l'absence de hors-jeu et des équipes de cinq joueurs (contre six pour le hockey sur glace). La surface de jeu, rigide et lisse est marquée de la même façon que celle du hockey sur glace, pour des dimensions moyennes de 40m x 20m. Ce sport peut être pratiqué en plein air ou en salle. Les similitudes avec le hockey sur glace sont encore nombreuses : charges et contacts physiques intentionnels autorisés, matches divisés en trois périodes de 20 minutes, etc. En fait, la seule différence majeure provient, outre, bien entendu, de la surface de jeu et des patins (patins aux roues alignées), de l'utilisation d'une balle et non d'un palet. Au niveau international, le inline skater hockey est organisé et géré par l'International Inline Skater Hockey Federation, dont les membres sont l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Grande-Bretagne, Israël, le Pakistan, les Pays-Bas, la Pologne, la Russie et la Suisse. Dans notre pays, l'organe faîtière est la Fédération suisse de inline hockey (FSIH), membre de Swiss Olympic. Ce sport est également reconnu comme discipline Jeunesse & Sport par la Confédération.

Pour des raisons de commodité et pour reprendre l'usage prévalant dans notre pays, le terme « inline hockey » désignera dans la suite de ce texte le inline skater hockey.

5.2 Le Roller Lausanne-Sports

En 1997, le Roller Lausanne-Sports (ci-après RLS), section de rink-hockey de l'association omnisports Lausanne-Sports, décide de développer en son sein la pratique du inline hockey et met sur pied un tournoi qui, non seulement rencontre un très grand succès, mais, surtout, permet la création d'une équipe aux couleurs du club. Dès 1998, le RLS peut aligner une équipe dans le championnat national de 1^{ère} ligue et une dans celui dévolu aux juniors. De 2000 à 2010, il participe au championnat national de LNB. Aujourd'hui, le RLS évolue dans les championnats de 1^{ère} et 2^{ème} ligues et dans celui dédié aux juniors. Il est également actif lors de la « Semaine olympique ». A moyen terme, il ambitionne de retrouver une place en LNB et d'inscrire une équipe de jeunes dans chacune des catégories de jeux (Juniors 15-18 ans, Novices 12-15 ans, Minis 9-12 ans). Quant au rink-hockey, faute d'un nombre suffisant de pratiquants, il disparaît du RLS au début des années 2000.

Dès leurs débuts, les joueurs de inline hockey ont pu bénéficier d'une installation qui leur était entièrement dédiée. Située sur un ancien terrain de rink-hockey, la bulle gonflable de la Blécherette permettait une utilisation annuelle et par tout temps.

6. Travaux à entreprendre sur le site du Stade olympique

Aujourd'hui, la halle gonflable de la Blécherette est en bout de course. Du fait de son âge, l'enveloppe ne pourra plus être réparée en cas de problème majeur. Quant aux compresseurs nécessaires à son fonctionnement, ils sont d'une technologie totalement dépassée et sont extrêmement gourmands en énergie. D'un point de vue sportif, cet équipement ne répond plus aux besoins de ses utilisateurs et n'est plus homologué par la FSIH (le club bénéficie actuellement de dérogations, qui arrivent à échéance en 2014). Dans le cadre du projet Métamorphose, le inline hockey est prévu d'intégrer le futur Centre sportif des Plaines-du-Loup. Toutefois, cet équipement sportif n'est prévu que dans le cadre de la troisième étape de réalisation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup⁹. Une phase transitoire, jusqu'à la construction, à l'horizon 2020, du Centre sportif des Plaines-du-Loup, est donc nécessaire. Celle-ci consistera en l'aménagement, sur le terrain situé sur le site de la Pontaise, entre le Stade olympique et la patinoire, des équipements, en plein air, nécessaires à la tenue des matches et des entraînements du RLS. Des vestiaires, existants, dans l'enceinte du Stade olympique, seront mis à disposition du club.

6.1. Aménagements du terrain

Anciennement terrain d'entraînement, le terrain dit « en sable » du Stade olympique de la Pontaise sert aujourd'hui de parking, de lieu de stockage d'équipements en lien avec l'exploitation du stade ou de site de réception lors d'Athletissima. Il est également utilisé pour pré-positionner des véhicules d'urgence, lors de certains matches de football. Goudronné et d'une surface de 4'736 m², il peut accueillir sans problème un terrain de inline hockey (800 m²). Toutefois, du fait de l'utilisation de l'entier de la surface notamment lors d'Athletissima, les équipements de inline hockey seront amovibles.

Le sol pouvant être utilisé tel quel, seule une bordure (rink) devra être installée. D'un matériau très résistant aux chocs, ininflammable et imputrescible, le rink sera aux normes de la FSIH. Le marquage des lignes de jeu se fera au moyen d'une peinture résistante aux UV et aux conditions atmosphériques.

6.2. Installations électriques et éclairage

Afin de permettre des entraînements et des matches tout au long de l'année, deux mâts avec projecteurs seront installés à l'extrémité nord-est du terrain et raccordés au système électrique du Stade olympique de la Pontaise.

6.3. Equipements sportifs

Outre d'un rink, le terrain sera équipé de buts et de bancs conformes aux normes de la FSIH. Amovibles, ces équipements sportifs seront stockés dans des containers placés à proximité immédiate du terrain.

6.4. Vestiaires

Les vestiaires, nécessaires à l'accueil du RLS et des équipes « visiteurs » (matches et tournois), existent d'ores et déjà dans l'enceinte du Stade olympique de la Pontaise. Leur mise à disposition ne nécessitera aucuns frais ou travaux particuliers.

⁹ Préavis N° 2013/27, du 27 juin 2013, « Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière. (...) », BCC à paraître, chapitre 2.

7. Aspects financiers des aménagements en faveur du inline hockey

Les montants indiqués ci-dessous sont basés sur des offres reçues par le Service des sports.

7.1. Coût des travaux

4. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS			Fr. 195'000.-
CFC 41	Constructions (construction légère préfabriquée)	Fr.	20'000.-
CFC 42	Equipements sportifs (dont rink, bancs, buts et containers)	Fr.	135'000.-
CFC 44	Installations (installation électrique/éclairage)	Fr.	25'000.-
CFC 46	Petits tracés (marquage du terrain)	Fr.	15'000.-
6. RÉSERVE			Fr. 30'000.-
TOTAL			Fr. 225'000.-

8. Incidences sur le budget

8.1. Conséquences sur le budget d'investissement

8.1.1. Récapitulatif des coûts

Assainissement et transformation de la patinoire	Fr. 1'380'000.-
Aménagements en faveur du inline hockey	Fr. 225'000.-
TOTAL	Fr. 1'605'000.-

8.1.2. Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2014 à 2017 prévoit un montant de 1'596'000 francs pour la réalisation des travaux présentés ci-dessus. La différence provient de la nécessité d'assainir et de transformer le système de chauffage de l'eau des vestiaires de la patinoire de la Pontaise.

8.1.3. Subventions

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation « Fonds du sport vaudois ». Les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

8.1.4. Conséquences sur le budget d'investissement – Tableau

(en milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	1'605	0	0	0	1'605
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0
Total net	1'605	0	0	0	1'605

8.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

8.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,75%, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de 1'605'000 de francs, s'élèvent à 24'300 francs par an, à compter de l'année 2015.

8.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, à savoir dix ans, les charges d'amortissement s'élèvent à 160'500 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

8.2.3 Charges d'exploitation

L'entretien du nouveau système de production de froid de la patinoire nécessitera la conclusion d'un contrat ad hoc auprès du fournisseur, pour un montant annuel de 12'500 francs. Dit montant correspond aux contrats et frais d'entretien de la patinoire, inscrits actuellement au budget de fonctionnement du Service des sports. Quant à la location du « bloc chauffage », elle s'élève à 15'000 francs pour la durée de la saison (cinq mois). La consommation de gaz nécessaire à son fonctionnement, dont le coût est estimé à 6'000 francs par saison, correspond à celle actuellement mesurée pour le chauffage des vestiaires. Cependant, seule l'exploitation effective de cet équipement durant une saison entière permettra de connaître le coût exact de ladite exploitation.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2014 à 2018 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)						
Charges d'exploitation	6	15.0	15.0	15.0	15.0	66.0
Charges d'intérêts	0.0	24.3	24.3	24.3	24.3	97.2
Amortissement	0.0	160.5	160.5	160.5	160.5	642.0
Total charges suppl.	6	199.8	199.8	199.8	199.8	805.2
Diminution de charges	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Revenus	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Total net	6.0	199.8	199.8	199.8	199.8	805.2

8.2.4 Crédit spécial de fonctionnement

Compte tenu du fait qu'aucun montant n'a été inscrit au budget 2014 pour couvrir la location et l'utilisation du « bloc chauffage » des vestiaires de la patinoire de la Pontaise, un crédit spécial de fonctionnement, équivalent à deux mois d'exploitation, soit 8'400 francs (location et consommation de mazout), doit être demandé pour l'année 2014. Des diminutions de charges (consommation de gaz), équivalentes à celles estimées pour une période de deux mois, soit 2'400 francs, doivent également être prises en considération et inscrites audit budget 2014. De ce fait, le crédit spécial net de fonctionnement s'élève à 6'000 francs.

9. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/7 de la Municipalité, du 27 février 2014 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'605'000 francs destiné à financer, d'une part des travaux d'assainissement et de transformation de la patinoire de la Pontaise et, d'autre part, l'aménagement, sur le site du Stade olympique de la Pontaise, d'installations pour la pratique du inline skater hockey ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
5. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2014, afin de permettre la location et l'exploitation du « bloc chauffage » des vestiaires de la patinoire de la Pontaise, un crédit spécial de fonctionnement de 6'000 francs, à répartir comme suit :

2101.316 Loyers et redevances d'utilisation Fr. 6'000.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud

